



L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie MARQUÈS-NAULEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte – TOUZALIN Olivier – TRINQUARD Béatrice – LEFEBVRE Cécile - LEDON Didier – WAGNER Sophie – ROY Franck – MERCERON Brigitte – ALLIGNET Dominique – MAGAR Hélène – LONGUET Nathalie – LOIZON Carole – RAFFARIN Emmanuel – BEZAUD Cyril – GOUYETTE Isabelle – DELLIÈRE Nicolas – JARDOT Sandrine – THÉBAULT Sylvain.

Pouvoir :

Claire LHOMMÉDÉ donne pouvoir à Sandrine JARDOT
Alexandre NOEL donne pouvoir à Sylvain THEBAULT
Gaëtan DUBOIS donne pouvoir à Dominique ALLIGNET
Thomas GUERIN donne pouvoir à Olivier TOUZALIN

Secrétaire de séance : Olivier TOUZALIN

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 15/06/2020:

Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- Mme le Maire transmet au conseil municipal les remerciements des auxiliaires de vie de l'association ADMR pour les bons d'achat offerts par la municipalité grâce aux dons des élus (cf délibération du conseil municipal du 15/06).

Ordre du Jour :

2020-58 - Election des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Mme le Maire informe que par décret n°2020-812 du 30 juin 2020, tous les conseils municipaux de la Vienne sont convoqués le vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

En vue de cette élection, le Conseil Municipal de Dangé-Saint-Romain doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de MM. (2 plus âgés et 2 plus jeunes):

-MERCERON Brigitte et ALLIGNET Dominique
-THEBAULT Sylvain et JARDOT Sandrine

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire M. Olivier TOUZALIN.

Mme le Maire indique que cette élection se déroule conformément aux :

- articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs (art L 283 à L293)
- décret n°2020-812 du 30/06/2020 fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants
- arrêté n°2020-DCL/BER-371 de Madame la Préfète affiché en Mairie le 2/07/2020 fixant les règles d'élection des délégués et suppléants ainsi que leur nombre.

Mme le Maire précise que les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, parité, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme le Maire propose de constituer une liste unique comportant 11 noms « Ensemble avec Vous et pour Vous » :

Nathalie MARQUES-NAULEAU, Olivier TOUZALIN, Brigitte MORIN, Gaëtan DUBOIS, Béatrice TRINQUARD, Didier LEDON, Cécile LEFEBVRE, Franck ROY, Sophie WAGNER, Dominique ALLIGNET et Brigitte MERCERON.

Il a été remis à chaque conseiller un bulletin de la liste déposée ainsi qu'un bulletin blanc.

A la clôture du scrutin, il a été immédiatement procédé au dépouillement par le bureau électoral.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

Liste « Ensemble avec Vous et pour Vous » : 23 voix

Ont donc été élus délégués :

Nathalie MARQUES-NAULEAU, Olivier TOUZALIN, Brigitte MORIN, Gaëtan DUBOIS, Béatrice TRINQUARD, Didier LEDON, Cécile LEFEBVRE.

Ont donc été élus suppléants :

Franck ROY, Sophie WAGNER, Dominique ALLIGNET, Brigitte MERCERON.

Chacun des délégués et suppléants accepte ce mandat.

2020-59- Convention Centre de Gestion de la Vienne – réalisation des dossiers CNRACL

Mme le Maire informe le conseil que la commune contractualise avec le Centre de Gestion de la Vienne pour plusieurs missions relatives à la gestion du personnel.

La convention conclue avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL des agents de la commune (dossiers demande de retraite, pension départ anticipé, pré-liquidation, étude de retraite, droit à l'information...) étant arrivée à échéance, il nous est proposé la signature d'une nouvelle convention pour 3 ans.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Mme le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adhérer à la convention de réalisation des dossiers CNRACL proposée par le Centre de Gestion de la Vienne.

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

2020-60 - CNAS – Désignation des délégués

Mme le Maire informe que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis de nombreuses années. Le CNAS constitue un « Comité d'entreprise national » des fonctionnaires et propose une offre complète de prestations allant de la solidarité aux loisirs : aides, prêts, écoute sociale, ticket CESU, conseil juridique, billetterie, plan épargne Chèques Vacances, réservation vacances, Chèque Lire / Culture, Coupon Sport bonifiés...

Chaque collectivité adhérente est représentée au sein du CNAS par un délégué du collège des élus et un délégué du collège des agents ; le délégué du collège des élus doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Il est proposé de désigner Brigitte MORIN, représentante du collège des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Brigitte MORIN, représentante du collège des élus au CNAS.

2020-61 - Tarifs location des salles municipales

Il est proposé au conseil d'étudier les différents tarifs des salles municipales. Un tableau synthétique des tarifs est remis à chaque conseiller. Il est également évoqué la mise en place d'une caution spécifique au ménage.

Il est demandé à chaque conseiller de prendre connaissance des tarifs existants ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Pas de délibération.

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Madame le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le lundi 31 août à 19h

La séance est levée à 20h15